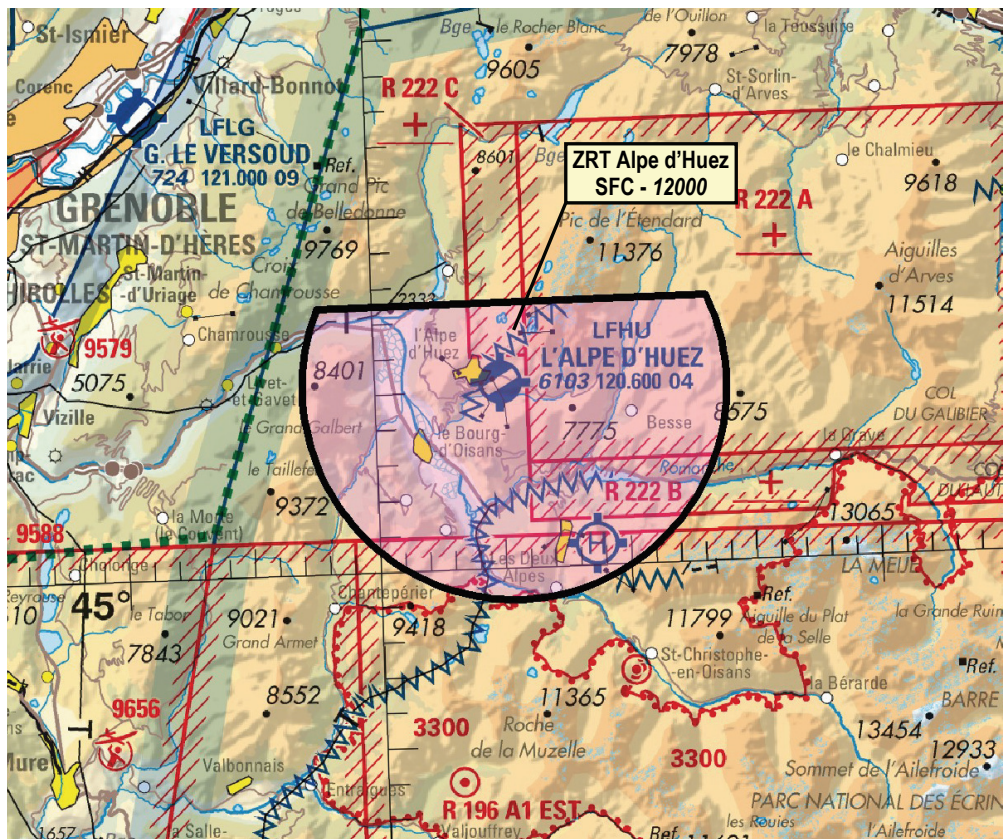


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) autour de l'Alpe d'Huez (LFHU) pour la « Fête de l'air 2020 » (FIR : Marseille LFMM)

En vigueur : Du jeudi 27 au dimanche 30 août 2020



Extrait carte IGN au 1 / 500 000 édition 2020

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

27, 28 AUG : 0800-0930 ; 1230-1600
29, 30 AUG : 0800-1530

INFORMATION DES USAGERS

Huez A/A : 120.6 MHz
Le Versoud Tour : 121.0 MHz
Marseille Info : 124.5 MHz

STATUT

La ZRT se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

45°07'30.00" N, 06°13'20.84" E
arc horaire de 6.00nm de rayon
centré sur
45°05'06.00" N, 06°05'35.00" E
45°07'30.00" N, 05°57'49.16" E
45°07'30.00" N, 06°13'20.84" E

SFC / 12000 ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols, tél : 06 83 24 72 42

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation
- les aéronefs ayant obtenu une autorisation préalable du directeur des vols (tél : 06 83 24 72 42)
- les aéronefs effectuant des missions de sûreté aérienne, de lutte contre les incendies, de secours ou de sauvetage lorsque ces missions ne permettent pas le contournement de la zone et après contact avec le directeur des vols (tél : 06 83 24 72 42)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les zones réglementées voisines, R 222 A,B et C, ne seront pas actives